

Date de convocation : 12 septembre 2013

L'an deux mil treize et le dix-neuf septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALAZ Christophe, maire

**Présents : Mme CERELOZ Odette - M. DE VISSCHER Bruno- M. DENCHE James
M. COLLOMBIER Sébastien - Mme DENCHE Nicole - M. LASSIAZ François
M. ROIG Claude - M. THEVENON Raphaël –**

Excusés : Mme COLLOMBIER Carole - M. TRAVERSIER Thierry - M. MARCHAL Rémy (pouvoir de vote à M. DENCHE James) - Mme MARTINANT Coralie (pouvoir de vote à M. THEVENON Raphaël)

Absents : M. MARTIN Yves

SECRETAIRE : M. DENCHE James

DELIBERATION 2013-05-00001

Le maire communique au conseil municipal la tenue des dernières réunions de travail, dont la dernière réunion avec les personnes publiques associées.

M. ESPARGILIERE, urbaniste, présente le projet. Rappel est fait du PADD avec les grandes orientations :

- 6 à 8 logements par an avec objectif installation de jeunes ménages
- HABITAT
 - Diversifier
 - Développer des logements économes en terrain
- ECONOMIE
 - Accompagner la rénovation de l'existant
 - agriculture dans « zones d'ouvertures » potentielles du paysage
 - Encourager la diversification des activités et le développement de la « proximité »
- INFRASTRUCTURES
 - Mutualisation des stationnements
 - Développement des espaces publics
 - Développer les unités de traitement collectif (assainissementcomme à La Combaz
 - Développement d'une nouvelle STEP pour le chef – lieu
 - Développement des PAV (Points d'Apport Volontaire) et points de collecte pour le tri sélectif
- PAYAGE ET ENVIRONNEMENT
 - Travailler sur les « tranchées » des lignes électriques (400 000)
 - Préserver une qualité paysagère...

M. ESPARGILIERE présente les OAP (Orientations d'Aménagement Prioritaires)

4 zones ont été retenues :

- Eternan
 - Ecole
 - Mairie (non obligatoire du fait que la commune a presque toute la maîtrise foncière, mais étudié pour l'exemple et comprenant la possibilité de commerces de proximité dans les granges.
 - St-Thomas
- Une explication est donnée sur la mise en commun du parcellaire pour une utilisation plus efficiente du foncier.

PLAN LOCAL D'URBANISME- BILAN DE CONCERTATION

Vu la Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la Loi n° 2003-590 du 02 juillet 2003 urbanisme et habitat ;

Vu la Code de l'urbanisme et notamment ses articles .123-1 et suivants et R.123.-1 et suivants ;

Vu les dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme stipulant que dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune le conseil municipal délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole (...). A l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère. » ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2011 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que ladite délibération précisait que les modalités de la concertation comporterait le dispositif suivant :

- une information sera faite dans la presse locale au démarrage de la procédure
- un registre sera mis à disposition en mairie, afin de recueillir les observations, avis, idées des particuliers
- 2 réunions publiques d'information seront organisées en mairie tout au long de la procédure, pour présenter les contraintes générales qui s'imposent à la commune, le diagnostic, le PADD, les orientations d'aménagement et de programmation le règlement et les principes d'urbanisme à mettre en œuvre. Ces réunions publiques seront ouvertes à tous les habitants de la commune qui seront invités soit par affichage soit par l'intermédiaire du bulletin d'information municipal, ainsi qu'aux associations locales et à toutes autres personnes intéressées
- une information régulière sera faite dans le bulletin municipal sur l'évolution du projet d'aménagement et de développement durable et de la procédure

Considérant que :

- un registre a été mis à la disposition du 08 novembre 2011 au 12 septembre 2013
- une information régulière a été faite notamment dans les feuilles d'information de la commune t mis en ligne sur le site de la commune au fur et à mesure de l'établissement des documents (diagnostic, PADD, plan de zonage, règlement)
- une information a été faite dans le Journal « Le Dauphiné Libéré » paru le 18 novembre 2011 et affiché à la porte de la mairie et sur les panneaux d'affichage de la commune
- Une réunion publique a eu lieu le 29 novembre 2012, qui a permis d'exposer aux habitants à partir d'une présentation synthétisée, les grandes lignes du diagnostic communal et les enjeux identifiés
- Une deuxième réunion a eu lieu le 15 avril 2013, pour présenter aux habitants le PADD et les premières ébauches d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

Un rappel de la concertation portant une date de fin de concertation au 12 septembre 2013 et annonçant une dernière réunion publique le 03 septembre 2013, est paru dans le journal « Le Dauphiné Libéré » le 21 août 2013 et dans le journal « La Savoie » le 22 août 2013 et porté sur le journal municipal. Cette dernière réunion publique s'est déroulée en trois temps :

- un rappel des orientations du PADD et des propositions d'orientation d'aménagement pour la commune
- Une présentation du zonage et de la réglementation
- Un débat avec le public

Considérant que la population est les usagers se sont exprimés de diverses manières (lettres, mentions au registre, mails, expressions durant les réunions publiques)

Et qu'ils ont formulé des observations qui portent thématiquement sur les domaines suivants :

- Demandes individuelles de constructibilité
- Développement et équilibre démographique
- Développement urbain et qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Infrastructures
- Développement économique
- Environnement
- Procédure

Certaines doléances ont été prises en compte parce qu'elles ne remettaient pas en question l'économie générale du PLU ou qu'elles correspondaient à des adaptations mineures entrant dans la logique de mise au point des documents d'urbanisme de la commune.

Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables organisé au sein du conseil municipal le 29 mars 2013

Vu le rapport de concertation présenté dans le rapport ci-annexé

Considérant que l'ensemble des modalités définies par la délibération du 26 octobre 2011 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ont été remplies

Vu l'exposé qui précède

Le maire propose de tirer le bilan de la concertation présenté dans le rapport ci-annexé

Le conseil municipal, A l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition de M. le maire.

DELIBERATION 2013-05-00002

PLAN LOCAL D'URBANISME – ARRET DU PLU

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, relative à la solidarité et au renouvellement urbains ;

Vu la loi n°2003-590 du 02 juillet 2003 urbanisme et habitat ;

Vu la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche ;

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu l'ordonnance n°2012-11 du 05 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2012-290 du 29 février 2012 relatifs aux documents d'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-1 et suivants, L.300-2 et R.123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal du 26 octobre 2011 prescrivant l'élaboration du PLU pour remplacer le POS devenu obsolète, le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 septembre 2006 ayant fait l'objet d'un recours auprès de Tribunal administratif qui l'a annulé par jugement rendu le 03 décembre 2009 ;

Vu la délibération du conseil syndical du SIVU SCOT Arlysère du 09 mai 2012 approuvant le schéma de cohérence territoriale ARLYSÈRE HAUT VAL D'ARLY ;

Vu les débats sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) organisé au sein du conseil municipal du 29 mars 2013 ;

Vu la délibération du 19 septembre 2013 tirant le bilan de la concertation :

Vu le rapport sur le bilan de concertation ;

Vu le dossier du Plan Local d'Urbanisme ci-annexé et notamment le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de programmation, le règlement écrit et graphique et les annexes ;

Vu l'exposé qui précède,

Le maire propose :

- D'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme ci-annexé ;
- De préciser que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis aux personnes publiques associées ;
- De préciser que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux communes limitrophes et établissements consultés qui en ont fait la demande ;
- De préciser que le projet de Plan Local d'urbanisme après avis des personnes publiques associées et des communes et établissements consultés, sera soumis à enquête publique ;

- De préciser que la présente délibération sera affichée pendant un mois en mairie en application de l'article R.213-18 du code de l'urbanisme ;
- D'autoriser M. le Maire ou un adjoint en ayant la délégation à accomplir toutes les formalités à cet effet

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la proposition de M. le maire.

DELIBERATION 2013-05-00003

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°2 –BUDGET M14

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la décision modificative n° 2 sur le budget général

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61524 : Bois et forêts	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 505,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	4 505,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6554 : Contributions aux organismes de regroupement	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657364 : SPIC	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0,00 €	4 731,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	21 231,00 €	0,00 €	0,00 €
D-678 : Autres charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 736,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	29 736,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	29 736,00 €	0,00 €	29 736,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 505,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 505,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-26 : Chemin du Mas au Planet	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534-26 : Chemin du Mas au Planet	0,00 €	1 305,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-26 : Chemin du Mas au Planet	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-38 : ECOLE	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 300,00 €	55 805,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	1 300,00 €	55 805,00 €	0,00 €	54 505,00 €
Total Général		84 241,00 €		84 241,00 €

DELIBERATION 2013-05-00004

DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES N°2 - BUDGET M49

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Approuve la décision modificative n° 2 sur le budget eau assainissement

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6062 : Produits de traitement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6071 : Compteurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-622 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	3 900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-704 : Travaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
R-74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
TOTAL R 74 : Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	10 500,00 €	0,00 €	10 500,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 900,00 €
D-21531-28 : CHEMIN DU MAS AU PLANET	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21532-28 : CHEMIN DU MAS AU PLANET	0,00 €	7 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	3 800,00 €	7 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	3 800,00 €	7 700,00 €	0,00 €	3 900,00 €
Total Général		14 400,00 €		14 400,00 €

DELIBERATION 2013-05-00005

LOCATION APPARTEMENT DE L'ECOLE ET CALCUL DES CHARGES

Le Maire présente au conseil municipal le tableau de révision du loyer de l'école au 1^{er} septembre 2013, sur la base de l'indice de référence des loyers publié au 1^{er} trimestre de chaque année

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS PUBLIE AU 1^{er} TRIMESTRE 2013

TRIMESTRE	Parution	Indice
1er trimestre 2013	16/04/2013	124.25

INDICE DE REFERENCE DES LOYERS PUBLIE AU 1^{er} TRIMESTRE 2012

TRIMESTRE	Parution	Indice
1er trimestre 2012	18/04/2012	122.37

REVISION DE LOYER AU 01.09.2013**124.25 : 122.37 = 1.0154****Montant du loyer au 01.09.12****556.22 euros****Montant du loyer au 01.09.13****556.22 x 1.0154 = 564.79**

Le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents et représentés , valide le valide le montant du loyer actualisé et décide de louer l'appartement à M. Mme POREE Claude pour un an, du 1^{er} septembre 2013 au 31 aout 2014.

DELIBERATION 2013-05-00006**CALCUL DES CHARGES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2012**

Du fait de l'adjonction du local garderie-cantine, il est proposé de calculer les charges au 1000^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2012. Le calcul effectué fait apparaître la répartition suivante :

Garderie - cantine	84.40 m ² soit 186,2 millièmes
Ecole	368.93 m ² soit 641.6 millièmes
Appartement	90.32 m ² soit 199.2 millièmes

Le conseil municipal , à l'unanimité des membres présents et représentés , valide le calcul des charges à compter du 1^{er} septembre 2012 et décide de louer l'appartement à M. Mme POREE Claude pour un an, du 1^{er} septembre 2013 au 31 aout 2014.

DELIBERATION 2013-05-00007**ACQUISITION BOZON-SAUGE CHEMIN DU MAS**

Le maire informe le conseil municipal qu'une promesse de vente a été transmise à MME BOZON-SAUGE et CTS, portant les modifications sollicitées par MME BOZON-SAUGE , à savoir

Lieudit	N° parcelle(s)	Superficie totale de la parcelle	Emprise à céder	Superficie restante
LE MAS	Section E n° 462p	407 m ²	28 m ² + 2 m ² résiduel	377 m ²

Cette cession sera réalisée moyennant le prix principal de 19 euros (dix neuf euros) le m² soit 570 euros (CINQ CENT SOIXANTE DIX EUROS) en prix principal. L'acquisition foncière par la commune d'Esserts-Blay sera régularisée par acte notarié. Les frais notariés y afférents seront à la charge de l'acquéreur.

La commune prendra en charge le bornage de la partie restante de votre terrain au droit de la route et ce avant la signature de l'acte.

La parcelle E462p – partie restant aux Cts BOZON-SAUGE - sera desservie par les réseaux secs et humides, le raccordement final aux divers réseaux restant à la charge du propriétaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Décide l'acquisition de la parcelle E462p – 30m² - au prix de 19 euros le m² et t aux conditions stipulées ci-dessus , et charge le maire de la signature de l'acte notarié

DELIBERATION 2013-05-00008

ELECTION D'UN NOUVEAU DELEGUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS EN REMPLACEMENT DE Mme RUFFIER Marguerite

Le Maire informe que Mme RUFFIER Marguerite siégeait au conseil d'administration du CCAS en tant que déléguée élue du conseil municipal par délibération du 15 juin 2011. Du fait de la démission de Mme RUFFIER, le maire sollicite le conseil municipal pour l'élection d'un nouveau délégué.

Le conseil Municipal élit à l'unanimité M. James DENCHE pour le représenter au sein du conseil d'administration du CCAS

COMPTE RENDU DE DELEGATION

DIA

Le Maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour une cession lieudit Les Cours parcelle E17

ACHATS

Le maire donne la liste des achats et commandes à savoir :

LAURENT TP	RENOVATION BASSINS	TTC 10186.21
TRAVERSIER Jean-Paul	RENOVATION CHENEUX ET DESCENTE DE L'EGLISE	TTC 10401.49
TRAVERSIER Jean-Paul	REALISATION BOITES FUNERAIRES	TTC 1919.58
ANDRE Bernard	TRAVAUX AU CIMETIERE	TTC 21288.80
VALAZ Gérard	OSSUARE	TTC 73237.00
ONF	ENTRETIEN PISTE	TTC 1741.38 HT 1456.00
SAVEM	BRISE SOLEIL GARDERIE	TTC2341.77
POINT ORG SECURITE	REALISATION DOCUMENT UNIQUE	TTC 3946.80
ABEST	RPQS EAU	TTC 3946.80
SERTPR	CHEMIN DU MAS	TTC 31404.93

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Schéma assainissement

Le schéma d'assainissement a été mis a jour. Il sera intégré au Plan Local d'urbanisme

Le dossier de travaux pour la Combaz va être finalisé, pour permettre une demande de subvention suivie d'une consultation des entreprises en 2014

Le dossier concernant les travaux au chef-lieu devrait être finalisé pour 2015.

Forêts

Le martelage est programmé le mardi 22 octobre 2013.

Aula

Une réunion de travail est programmée le 11 octobre, pour faire le bilan et définir la programmation culturelle 2015

Affaires scolaires et périscolaires

Le point est fait sur la rentrée scolaire, et la rentrée à la garderie et à la cantine.

Bonne rentrée dans l'ensemble.

Réforme des rythmes scolaires

Les élus des 3 communes se sont rencontrés sur le sujet. Des rendez-vous sont à venir avec l'inspecteur départemental. Un point sera fait sur le potentiel actuel.

Le Maire.